

Internet : les pouvoirs publics veulent accélérer le déploiement du réseau français à très haut débit

Par *admin*

Créé le 16/04/2009 - 23:00

Internet : les pouvoirs publics veulent accélérer le déploiement du réseau français à très haut débit

Jeudi, 16/04/2009 - 22:00 [0 commentaire](#)

- [Diminuer la police](#)
- [Augmenter la police](#)
- [Imprimer](#)
- [Version PDF](#)

-
-
-
-

[Tweeter](#)

0 avis :



[zoom](#)

Le déploiement de l'Internet à "très haut débit" va-t-il enfin pouvoir commencer ? C'est ce qu'espèrent le gouvernement et l'Arcep, le gendarme français des télécommunications. Ils ont annoncé, mardi 7 avril, vouloir résoudre "avant l'été" les différends opposant les opérateurs de télécommunications depuis de longs mois, bloquant leurs investissements pour ce "chantier du siècle"..

Pour les opérateurs, il s'agit de construire de nouvelles infrastructures en fibre optique permettant des débits jusqu'à 100 fois supérieurs à ceux permis par l'ADSL. Aujourd'hui, pour offrir l'accès à l'Internet fixe, ils utilisent encore le réseau historique du téléphone fixe français dont les parties terminales (raccordements aux abonnés, environ 300 000 kilomètres de câble) sont encore en cuivre.

Fin 2006, Free avait annoncé vouloir consacrer 1 milliard d'euros à l'horizon 2012 à ce nouveau réseau, obligeant ses concurrents à sortir eux aussi du bois. Mais à ce jour, les sommes investies restent faibles (150 millions d'euros pour Free, 121 millions pour Orange-france-telecom, et le nombre de foyers raccordés peu significatif (170 000)).

Le fond du problème, c'est qu'Orange dispose d'un avantage concurrentiel énorme, étant propriétaire du réseau de téléphonie fixe historique. Pour passer au très haut débit, pas besoin d'entreprendre de travaux de génie civil prohibitifs. C'est aussi le cas dans une moindre mesure de l'opérateur du câble Numéricâble, qui possède environ 60 000 km de "fourreaux".

Première difficulté, levée depuis mi-septembre 2008 : Orange a accepté de louer la partie "horizontale" de son réseau à ses concurrents afin qu'ils y "tirent" de la fibre sans être obligés de creuser des tranchées jusqu'aux immeubles.

Deuxième difficulté : l'accès à la partie "verticale" du réseau, les derniers mètres de raccordement dans les immeubles. La loi de modernisation de l'économie (août 2008) était censée la résoudre, qui posait le principe de la mutualisation : le premier opérateur arrivé dans un immeuble doit laisser son réseau accessible aux concurrents.

Mais les opérateurs n'arrivent toujours pas à s'entendre sur deux points très techniques : à quel endroit "mutualiser" leurs différents réseaux et quelle architecture choisir (une fibre par immeuble pour Orange, une par logement pour Free). L'Arcep, qui joue une partition délicate, voulant éviter la réapparition de l'ex-monopole de France Télécom mais aussi la "stratégie du coucou" pour ses concurrents, a proposé mardi, afin de réconcilier les positions, que le "point de mutualisation" soit dans les immeubles. Elle travaille à ce que chacun puisse choisir l'architecture de réseau qui lui convient.

[LM](#)

Noter cet article :

Recommander cet article :

-
- [Tweeter](#)
-
- **Nombre de consultations :** 53
- **Publié dans :** [Internet](#)
- **Partager :**
 - [Facebook](#)
 - [Viadeo](#)
 - [Twitter](#)
 - [Wikio](#)

[Internet](#)

URL source: <https://www.rtflash.fr/internet-pouvoirs-publics-veulent-accelerer-deploiement-reseau-francais-tres-haut-debit/article>